

Acte à classer

del_0025_2024

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-19T15-43-33.00 (MI252509676)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20240415-del_0025_2024-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : del_0025_2024_vote_compte_administratif_2025_budg
t_bâtiments_vocation_économique

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : pesallpjdobCA2023BP84_84... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0025_2024_vot... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 15:43

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 19/04/24 à 15:43

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 15:50

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courrel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONVOISIN

Del_0025_2024 Vote du Compte administratif 2023 –Budget bâtiments à vocation économique

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2022 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2023.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement est excédentaire de 34 271.80 euros.

- **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 362 673.21 € (dont 11 799.23 € de résultats reportés de 2022) pour l'exercice 2023 du budget à vocation économique de la Communauté de Commune de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitres comme suit :

Libellé	Réalisé	Réalisé	% Evolution
	2022	2023	
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	22 770,72 €	11 799,23 €	-48%
013 ATTENUATION DE CHARGES	242,20 €		-100%
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	73 792,52 €	71 371,19 €	-3%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	45 000,00 €	115 000,00 €	156%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 205,74 €	151 321,14 €	-6%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	292,35 €	7 488,77 €	2462%
78 TRAVAUX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION DE CHARGES	- €	5 692,88 €	
Total Recettes	303 303,53 €	362 673,21 €	

- ❖ Ventes produits fabriqués, prestations de services (chapitre 70) : celle-ci comprend les provisions pour charges de la Pépinière d'entreprises Pont-Audemer ainsi que les provisions pour charges des ateliers relais de Fourmetot.
 - ❖ Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : pour l'équilibre du budget à vocation économique la Communauté de Communes verse une subvention. Cette somme provient du budget principal de la Communauté de Communes.
 - ❖ Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : cette somme comprend les loyers de la pépinière et les loyers des ateliers Relais de Fourmetot.
 - ❖ Produits exceptionnels (chapitre 77) : 7 488.77 euros, dégrèvement de la taxe foncière, ainsi que des remboursements journaliers.
 - ❖ Travaux équipements en régie et réduction de charges (chapitre 78) : 5 692.88 euros, concerne les dépréciations de créances.
- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 328 401.41 € pour l'exercice 2023 du budget à vocation économique de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :**

Libellé	Réalisé	Réalisé	% Evolution
	2022	2023	
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	116 996,08 €	106 108,80 €	-9%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	18 506,06 €	31 945,47 €	73%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	102 675,04 €	101 521,00 €	-1%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 663,80 €	66 920,12 €	161%
66 CHARGES FINANCIERES	20 825,74 €	17 261,80 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	325,35 €	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 837,58 €	4 318,87 €	-37%
Total Dépenses	291 504,30 €	328 401,41 €	

- ❖ Charges à caractères général (chapitre 011) : 106 108.80 euros, dépenses de fluides, fournitures et prestations de services réalisées au cours de l'exercice 2023 par les différents services.
- ❖ Frais de personnel et charges assimilées (chapitre 012) : 31 945.47 euros
- ❖ Opération d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042) : 101 521 euros, correspondant aux amortissements.
- ❖ Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 66 920.12 euros, concerne principalement les admissions en non-valeur ainsi que les effacements de dette pour la somme de 66 691.20 euros et 228.92 euros de dépenses paie.
- ❖ Charges financières (chapitre 66) : 17 261.80 euros, remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

- ❖ Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 325.35 euros, intérêts d'acquisition d'un terrain à hauteur de 230.93 euros et de 94.42 euros de dépenses paie.
- ❖ Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 4 318.87 euros, correspondant à la dépréciation de créances.

La section d'Investissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement est excédentaire de 212 100.49 euros hors restes à réalisés inclus et est excédentaire de 195 584.97 euros restes à réalisés inclus.

- Les recettes d'investissement s'élèvent à 339 980.60 € (dont 238 459.60 € au compte 001 de résultats reportés de 2022) pour le budget annexe à vocation économique.

Libellé	Réalisé 2-022	Réalisé 2-023	% Evolution
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	273 628,81 €	238 459,60 €	
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	102 675,04 €	101 521,00 €	-1%
Total Recettes	376 303,85 €	339 980,60 €	

- ❖ Opération d'ordre de transferts entre sections (chapitre 040) : 101 521 euros, correspondant aux amortissements.

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 127 880.11 € pour l'exercice 2023 du budget annexe à vocation économique.

Libellé	Réalisé 2-022	Réalisé 2-023	% Evolution
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	124 056,02 €	116 584,88 €	-6%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	4 017,80 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 788,23 €	7 277,43 €	-47%
Total Dépenses	137 844,25 €	127 880,11 €	

- ❖ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 116 584.88 euros réalisée sur l'exercice 2022 correspondant au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité.
- ❖ Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 4 017.80 euros, concerne le solde de la participation étude de la cartonnerie.
- ❖ Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 7 277.43 euros, cerne principalement l'acquisition de copieurs, ainsi que l'investigation des causes des infiltrations.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024.

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2023 avant le 30 juin 2024.

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Francis COUREL ne prend pas part au vote,
CONSIDERANT l'élection M. Marie Jean DOUYERE, 4^{ème} Vice-Président, en charge du développement économique et de la lutte contre la désertification médicale,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe à Vocation Economique présentant :

- En recettes de fonctionnement au 002 : 34 271.80 €
- En recettes d'investissement au 001 : 212 100.49 €

Pont-Audemer, le 15 avril 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

